

CHSCT - CSE

Durée (en heures)

40

Public concerné

Tout public.

Prérequis

Aucun pré-requis n'est nécessaire pour suivre cette formation, celle-ci est adaptée.

But de la formation

- Aménager la protection.
- Assimiler et contrôler l'office et l'agissement du CSE.
- Pouvoir déceler les dangers professionnels.

Programme

Le CSE dans l'entreprise :

- Les manœuvres du CSE;
- Les écrits légaux adéquats ;
- La commission CSE ;
- La prévention des participants au CSE ;
- Communication du CSE ;
- La formation du CSE ;
- Les activités du CSE ;
- L'appel aux capacités externes.

Les fonctions du CSE :

- Les fonctions d'expertise ;
- Les fonctions de surveillance ;
- Les fonctions d'enquête.

La codification du travail :

- Les décrets communautaires ;
- Les endroits et ressources de l'information ;
- Les décrets du travail ;
- Les dossiers interrogeables par le CSE.

La disposition commune de la sûreté et de la santé dans les entreprises :

- Le fait d'entreprises intervenantes ;
- La sûreté sur les endroits de travail ;
- Les dangers essentiels dans l'entreprise.

Observation et étude des dangers de l'entreprise :

- Étude de conditions dangereuses ;
- Observation de l'entreprise par les participants du CSE ;
- Observation du planning d'observation trimestrielle par les participants du CSE

L'accident du travail et ses contrecoups :

- L'examen après l'accident ;
- L'arbre des causes : finalité, étude, approche ;
- Explication de l'erreur impardonnable ;
- Explication de l'accident de trajet ;
- Explication de l'accident de travail ;
- Étude des dangers professionnels : le document unique.

La protection :

- Les groupes convergeant à la disposition de la protection ;
- Droit d'alerte et droit de retrait ;
- Fondements essentiels de protection : document unique d'étude des dangers et difficultés ;
- Les appareillages de prévention individuels ;
- La protection des dangers dans l'entreprise ;
- Instruction et éducation des travailleurs.

Support pédagogique spécifique à la formation : CSE, Jean-Benoît Cottin, éd. Sa Lamy (2010).

Méthodes pédagogiques

L'apprenant suivra cette formation avec un(e) formateur/formatrice en face à face pédagogique ou en petit groupe tous les jours de la semaine du lundi au samedi. Les heures pourront être modulables avec le ou la stagiaire. Le formateur et l'apprenant pourront s'ils le souhaitent, appliquer la formation sur le terrain, dans le principe pédagogique de la « formation-action ». STRAFORMATION décline cependant toute responsabilité en cas d'accident ayant lieu en dehors de leurs locaux. Les moyens pédagogiques utilisés seront les supports écrits mentionnés en annexe. La formation sera

dispensée en inter, dans nos locaux équipés d'ordinateur connecté en réseau avec possibilité de faire des exercices en ligne sur internet et d'aborder les thèmes souhaités par la stagiaire avec des situations concrètes. La formation pourra avoir lieu au sein de l'entreprise cliente si cela leur est préférable.

Moyens pédagogiques

Le formateur adaptera le contenu pédagogique aux besoins de l'apprenant.

Fin de la formation

Une attestation de fin de formation sera délivrée à l'apprenant à l'issue du stage, dans laquelle il sera indiqué l'intitulé de la formation, la nature, la durée de l'action ainsi que les objectifs atteints.